

Les procédures de recensement et de saisie des vœux

Pour tous les élèves quels que soient leurs vœux :

Recensement des vœux dans le cadre de la procédure académique :

www.ac-toulouse.fr rubrique « affectation des élèves »

BTS (page 5)

Saisie des vœux dans le cadre de la procédure académique :

www.ac-toulouse.fr rubrique « affectation des élèves »

- téléchargement obligatoire du ou des dossiers de candidature en 1^{ère} année de BTS, DCG1 et MAN hôtellerie dès le mois de février
- saisie des vœux obligatoire (3 au maximum) du 15 mars au 30 avril, le lycéen ou l'étudiant de notre académie effectue cette saisie à partir de son numéro BEA ou INE
- envoi du ou des dossiers auprès des établissements demandés avant le 30 avril
- consultation des résultats à partir du 9 juin

BTSA (page 5)

Le dossier de candidature est à demander au lycée agricole du département où l'élève est scolarisé.

IUT (page 16)

Saisie des vœux dans le cadre de la procédure spécifique :

www.iut-mpy.net

- dépôt des candidatures du 5 mars au 13 mai inclus
- 3 candidatures dans chacun des 5 sites
- renvoi du ou des dossiers imprimés avant le 18 mai
- publication des résultats le 4 juin
- confirmation des choix entre le 10 et le 15 juin

DMA Art de l'habitat (page 18)

Le dossier de candidature est à demander au lycée de Revel ; se renseigner, en même temps, sur les dates d'inscription.

CPGE (page 23) et certaines écoles d'ingénieur recrutant niveau bac (ENI, CPI, écoles en 5 ans etc...), et poursuite d'études dans les académies de Lille, Nantes, Nice ou Poitiers :

Saisie des vœux dans le cadre de la procédure spécifique :

<http://admission-postbac.org>

- saisie des candidatures du 20 janvier au 25 mars pour les CPGE, CPI et écoles en 5 ans, et du 20 janvier au 4 avril pour les formations des 4 académies concernées.

UNIVERSITES :

- Généralement , pour les universités , l'inscription administrative se fait dès les résultats du bac avec présentation de l'original du relevé des notes du bac . Un rendez-vous pédagogique est ensuite proposé en septembre pour finaliser l'inscription en L1 .

AUTRES ECOLES :

- Contacter les établissements.

Additifs

Page 6

Ajouter au lycée Touscayrats 81100 Verdalle : section sportive équitation.

Page 7

Ajouter BTS Fluides énergies environnement option maintenance et gestion des systèmes fluidiques et énergétiques au LP Charles de Gaulle à Muret.

Page 14

BTS Design de produits :
Supprimer le lycée des Arènes à Toulouse.
Ajouter le lycée Rive gauche à Toulouse.

Page 15

BTS Communication visuelle, option graphisme, édition et publicité et option multimédia au lycée des Arènes à Toulouse.

Page 18

Remplacer le DPECF par DCG 1^{ère} année : Diplôme de Comptabilité et de Gestion.

Page 25

Classe préparatoire ENS Cachan section C : arts et création industrielle :
Supprimer le lycée des Arènes à Toulouse
Ajouter le lycée Rive gauche à Toulouse.

Page 26

Pour le Cadastre et la Météo le recrutement passe désormais par un concours commun du Ministère de l'Équipement (IGN, équipement, Météo). Informations et inscriptions sur www.equipemnt.gouv.fr
ISEG : concours pour le programme Sup, entretien pour les autres programmes.

Page 28

Diplôme d'Etat d'assistant de service social : IRFSS Croix Rouge Française : remplacer « Fondation saint Sauveur... » par : « Antenne d'Albi 1 bis rue de Lavazière 81 000 Albi ».

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé : Centre régional de formation Erasme www.erasme.fr

Page 29

Ecole d'architecture de Toulouse : www.toulouse.archi.fr
ESIM : sélection sur dossier et entretien pour les 2 formations. Coût : 3950 € pour créateur design

Pages 34 et 35 :

Licences Professionnelles :
Remplacer Université Paul Sabatier par IUT A Paul Sabatier.

Ajouter Activités et techniques de communication, spécialité conception et intégration de produits et services multimédia à l'IUT de Tarbes.

Systèmes et informatique et logiciels à l'IUT A : ajouter 2 spécialités :
- Qualité du logiciel
- Sécurité des réseaux et des systèmes

Ajouter : Travaux Publics, spécialité infrastructures routières et réseaux à l'IUT A.

Management des organisations à l'IUT A : ajouter la spécialité :
- Métiers de la gestion et de l'administration dans l'immobilier.

IUP : désormais tous les IUP recrutent en L3 à Bac +2.

Page 36

Commerce et gestion : remplacer le DECF par DCG 2^{ème} et 3^{ème} année.

Page 37

Arts et communication : Ajouter le DSAA (Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués) au lycée Rive gauche